



* Consultez la page suivante pour voir la liste des documents requis pour la demande d'inscription.

Diplômée d'un programme en hygiène dentaire non agréé (y compris à l'échelle internationale)	Diplômée d'un programme en hygiène dentaire agréé	Requérante inscrite dans une autre juridiction canadienne
Formulaire A	Formulaire A	Formulaire A
Preuve d'assurance responsabilité civile professionnelle	Preuve d'assurance responsabilité civile professionnelle	Preuve d'assurance responsabilité civile professionnelle
Formulaire B (le cas échéant)	Formulaire B (le cas échéant)	Formulaire B
Formulaire C	Formulaire C	Formulaire D
Formulaire D	Formulaire D	Rapport CIPC
Cours de recyclage (le cas échéant)	Cours de recyclage (le cas échéant)	Preuve du statut professionnel
Rapport CIPC	Rapport CIPC	Païement
Preuve du statut professionnel	Preuve du statut professionnel	Changement de nom (le cas échéant)
Païement	Païement	Liste de vérification
Changement de nom (le cas échéant)	Changement de nom (le cas échéant)	
Liste de vérification	Liste de vérification	

Dès que l'OHDO reçoit une demande dûment remplie, il faut allouer entre dix (10) et quinze (15) jours pour compléter le processus d'inscription. Le processus peut être retardé si les documents provenant directement des établissements ne sont pas reçus en temps opportun, si la requérante n'envoie pas tous les documents requis ou s'il y a des questions portant sur l'aptitude de la requérante à exercer la profession.